

Pour diffusion immédiate

Plan d'action à l'égard des personnes vivant avec un handicap

LA VILLE ADOPTE UNE QUATRIÈME VERSION

Lévis, le 5 juillet 2010. - Le conseil de la Ville a adopté ce soir, lors d'une séance régulière, la quatrième version du *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*. Soulignant que la Ville est depuis toujours préoccupée par l'intégration des personnes vivant avec un handicap, la mairesse Danielle Roy Marinelli, a indiqué que « le plan d'action que nous adoptons ce soir représente un formidable consensus de tous les intervenants municipaux et il est également un exemple concret de notre grande considération envers les personnes vivant avec un handicap ».

C'est en 2005 que la Ville de Lévis adoptait un premier plan d'action. Grâce à un remarquable travail de sensibilisation aux besoins de ces personnes de la part des membres de la Commission « Personne vivant avec un handicap et Ville », la qualité de vie des Lévisiennes et Lévisiens qui vivent avec un handicap s'est grandement améliorée, entre autres, par un accès accru à tous les services disponibles à la population.

Notant au passage que la Ville de Lévis a réalisé plusieurs interventions visant à encourager l'intégration des personnes vivant avec un handicap sur son territoire, le président de la Commission, le conseiller municipal Robert Maranda, s'est dit pour sa part très fier que le conseil avance dans cette direction en adoptant le plan déposé. « Je rappelle cependant que la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement et doit être prise d'une manière plus large qui inclut une dimension sociale et politique », a-t-il insisté. « Cela touche donc les politiques, les règlements, les différents programmes, l'accueil, les services, l'embauche, etc. », a conclu M. Maranda.

L'élaboration du plan d'action de 2010 a nécessité la mise à jour des actions menées par les directions et services en 2009 et l'identification de celles qui devraient être mises de l'avant pour 2010.

Le plan d'action peut être consulté dans le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.levis.qc.ca/Fr/Politiques.asp>

- 30 -

Source : Christian Brière
Direction des communications
Téléphone : 418 835-8288